

Daniel MATHIEU - Synonymie de *Veronica tournefortii* C. C. Gmel., *Veronica filiformis* Sm., *Veronica persica* Poir. - 19 : 18 : 09 - 19 avril 2009

### **Synonymie de *Veronica tournefortii* C. C. Gmel., *Veronica filiformis* Sm., *Veronica persica* Poir.**



**Vendredi 27 mars 2009 - Jean Marc Ringenbach**

J'aurais une question sur la synonymie.

Sur le site de Tela Botanica : BDNFF v4.02 *Veronica tournefortii* C. C. Gmel. donne comme nom valide *Veronica filiformis* Sm.

Alors que d'autre site (comme International Organization for Plant Information) indique *Veronica persica* Poir.

<http://bgbm3.bgbm.fu-berlin.de/iopi/gpc/PTaxonDetail.asp?NameCache=Veronica%20tournefortii>

Merci pour toute information

### **Lundi 30 mars 2009 – Valéry Malécot**

Dans sa Flora Badensis Alsatica (vol. 1 de 1805, p. 39) Gmelin écrit :

"29. *VERONICA Tournefortii floribus solitariis pedunculatis, foliis cordato-ovatis, pedunculo brevioribus dentato-serratis, caule radicato decumbente.*

*Veronica filiformis floribus solitariis, foliis cordatis crenata, pedunculo brevioribus, calycinis lanceolatis. Smith. Act. Soc. Linn. Lond. 1 p. 195*

*Veronica orientalis foliis hederæ terrestres magno flore. Tourneff. coroll. 7. Buxbaum. cent. pl. 1 p. 25 t. 40 f. 1.*" etc. (suivent des éléments sur les noms allemands, français, la distribution et une description plus complète).

En mettant ainsi en synonymie le nom de Smith (c.a.d. *Veronica filiformis* Sm.), Gmelin a créé un nom illégitime, et d'un point de vue nomenclatural son nom "tombe" automatiquement en synonymie de *Veronica filiformis* Sm.

Toutefois, le matériel dessiné par Buxbaum (Plantarum minus cognitarum centuria 1 pl XL fig 1) correspond à *Veronica persica* Poir. Ainsi, d'un point de vue taxonomique, ce que Gmelin nommait *V. tournefortii* est fait *Veronica persica* (d'après les éléments de la description et la planche de Buxbaum, l'herbier de Gmelin serait à voir) et en ce sens *Veronica tournefortii* sensu Gmelin (l'interprétation qu'il en fait lui même) est "égal" à *Veronica persica* Poir. on a donc *Veronica tournefortii* C.C. Gmel = *Veronica filiformis* Sm. (une décision strictement nomenclaturale) Et *Veronica tournefortii* sensu C.C. Gmel = *Veronica persica* Poir. (une indication d'un usage qui ne correspond pas à ce qu'imposent les règles de nomenclature), d'où les deux interprétations dans les bases de données.

### **Lundi 30 mars 2009 – David Mercier**

Toute la question est de savoir quel est le type nomenclatural de ce *Veronica tournefortii* C.C. Gmel. Il semble que Gmelin fasse ici référence à la plante de Tournefort, d'après l'épithète dédié justement à cet auteur. Si cette plante appartient effectivement à l'espèce *Veronica persica* Poir., on a, d'un point de vue nomenclatural (analyse du type) : *Veronica tournefortii* C.C. Gmelin = *Veronica persica* Poir.

D'un point de vue taxinomique, le fait que Gmelin mentionne *Veronica filiformis* Sm. comme synonyme, signifie qu'il réunissait *V. persica* et *V. filiformis* en une seule et même espèce, qu'il nommait donc *V. tournefortii*, on a donc :

*Veronica tournefortii* C.C. Gmel. pro parte, typ. incl. = *Veronica persica* Poir.

*Veronica tournefortii* C.C. Gmel. pro parte, typ. excl. = *Veronica filiformis* Sm.

Voici donc une analyse un peu différente de celle de Valéry, qui est à vérifier.

### **Mardi 31 mars 2009 – Peter A. Schäfer**

N'oublions pas que le code de la nomenclature de Vienne n'était pas encore publié à l'époque de C.C.Gmelin. Il n'avait aucune idée qu'il devait avoir un échantillon type. Nous avons curieusement un herbier de mousses qu'il avait offert à Gouan mais selon TL2 on ne lui connaît pas d'herbier (bien que KR affiche CCG comme collection importante).

Il est certain qu'il connaissait les *Veronica* de sa région et la bibliographie mais il n'a certainement pas consulté les types des auteurs qu'il citait (car le concept même d'échantillon type n'existait pas à son époque). Par contre il indique bien que la plante vient du jardin botanique de Karlsruhe et est "quasi spontanea" "in agris am Holzhof" mais pour savoir de quoi il s'agissait vraiment il faut trouver des échantillons de son époque de cet endroit.

Essayez donc de contacter KR Herbarium :

Staatliches Museum für Naturkunde Karlsruhe

Erbprinzenstrasse 13

D-76133 Karlsruhe

Germany

Contact [49] 721/ 175-2161.

Fax: [49] 721/ 175-2110.

Correspondants Adam Hölzer, Head, Department of Botany, hoelzer@naturkundeka-bw.de

<http://imgbase-scd-ulp.u-strasbg.fr/displayimage.php?album=169&pos=66>

À la rigueur Salzmann, dont l'herbier est chez nous, avait reçu beaucoup de plantes de Karlsruhe en échange.

### **Mardi 7 avril 2009 - David Mercier**

Effectivement l'idée de type n'est apparue que bien après. Par contre, la nomenclature binomiale était une révolution déjà connue, et c'est probablement pour transformer un nom prélinnéen en nom valide que ce "*Veronica tournefortii*" a été créé par Gmelin. Il me semble que le type est bien l'iconographie de Buxbaum, ou, ce qui revient au même, mais qui serait préférable s'il existe encore, le matériel ayant servi de modèle à cette iconographie.

Le taxon *Veronica tournefortii* C.C. Gmel. est donc, d'après moi, à traiter ainsi dans la BDNFF :

*Veronica tournefortii* C.C. Gmel. pro parte, typ. incl. = *Veronica persica* Poir.

*Veronica tournefortii* C.C. Gmel. pro parte, typ. excl. = *Veronica filiformis* Sm.

### **Mardi 7 avril 2009 – Peter A. Schäfer**

Je pense comme vous que Gmelin a probablement créé un synonyme de *Veronica persica* Poir. Mais il a bien décrit dans sa Flora Badensis Alsatica vol. 1 page 39 & 40

[voir: > <http://imgbase-scd-ulp.u-strasbg.fr/displayimage.php?album=169&pos=66> , ]

D'abord une plante vivante qu'il connaissait comme "quasi spontanea" dans les champs au lieu-dit "am Holzhof" a Karlsruhe (et dont il pense qu'elle a dû venir du jardin botanique). C'est bien cette plante qu'il connaissait directement et qui est premier candidat pour être type.

C'est seulement ensuite qu'il cite *Veronica filiformis* Smith (ce qui rend sa publication invalide) mais si on veut être gentil on peut admettre que c'est compréhensible et finalement en troisième position il cite la plante de Tournefort et enfin la figure de Buxbaum. La longue description qui prend encore la moitié de la page 40 n'est pas copiée de la littérature mais le fruit d'une observation personnelle de Gmelin sur du matériel vivant et certainement aussi récolté à Karlsruhe par lui.

Il est donc inopportun de vouloir choisir une figure de Buxbaum (publication scanné par Google > [http://books.google.fr/books?](http://books.google.fr/books?id=ZTQVAAAQAAJ&dq=Buxbaum+Centuria&printsec=frontcover&source=bl&ots=L4GKzvwLpk&sig=tbwAMqm0DFQafykYTrd-quL8qeg)

[id=ZTQVAAAQAAJ&dq=Buxbaum+Centuria&printsec=frontcover&source=bl&ots=L4GKzvwLpk&sig=tbwAMqm0DFQafykYTrd-quL8qeg](http://books.google.fr/books?id=ZTQVAAAQAAJ&dq=Buxbaum+Centuria&printsec=frontcover&source=bl&ots=L4GKzvwLpk&sig=tbwAMqm0DFQafykYTrd-quL8qeg) ) comme type. Figure qui représente d'ailleurs *Veronica orientalis*, *Hederae terrestris* folio, flore albo tandis que Gmelin précise que les lobes de la corolle sont "*caeruleis*". Comparez la description de Gmelin avec la figure de Buxbaum et il est évident qu'elle n'a pas pu servir de modèle pour la description.

En résumé, un échantillon type peut exister parmi les récoltes de Gmelin à Karlsruhe, si non il serait utile de choisir un néotype parmi des plantes récoltées au locus classicus.

### **Mercredi 8 avril 2009 – Valéry Malécot**

Je me permets de revenir sur cette série de messages car il y a des éléments qui me gênent dans les interprétations proposées.

*Veronica tournefortii* C.C. Gmel. était nomenclaturalement superflu lors de sa publication car il incluait, de manière définitive, le type de *Veronica filiformis* Sm. (ce nom étant placé en synonymie alors que c'est celui qui aurait dû être adopté). Cela fait de *Veronica tournefortii* C.C. Gmel. un nom illégitime (Art. 52 du Code), qui est typifié de manière automatique par le type de *Veronica filiformis* Sm. (Art 7.5) et ce quel que soit ce type (dans ma lecture du texte de Gmelin je ne vois

pas l'indication définitive ou la désignation d'un type de sa part mais bien l'inclusion définitive du type de *V. filiformis* du fait de la citation du nom, cf. Art. 52.2-e; c'est sur cette interprétation du code que l'on peut éventuellement débattre, le fait que Gmelin décrive une plante qui ne corresponde pas forcément à *V. filiformis* Sm. ne présente aucune différence par rapport au cas classique de *Tsuga mertensiana* (Brong.) Carriere [Art 7.4 Ex 2], ou de *Delesseria gmelinii* J.V. Lamour [Art 7.4 Ex 3])

De ce fait, d'un point de vue strictement nomenclatural *Veronica tournefortii* C.C.Gmel. = *Veronica filiformis* Sm.

Par contre, du point de vue de l'application du nom, *Veronica tournefortii* C.C.Gmel semble inclure *V. filiformis* Sm. et *V. persica* Poir.

En respectant la recommandation 50D du code (sur la manière d'indiquer un nom mal appliqué) cela donne :

*Veronica tournefortii* auct non C.C.Gmel.: C.C.Gmel = *V. persica* Poir.

(on a aussi *Veronica tournefortii* auct non C.C.Gmel.: C.C.Gmel = *V. filiformis* Poir., mais c'est la même chose que ce qu'imposent les règles de nomenclature d'où son inutilité et sa suppression).

Dans la BDNFF, les "auct non" de la Rec 50D ne font pas l'objet d'un traitement homogène et sont souvent transformés en sensu (649 "auct", 1452 "sensu" [dont 247 "sensu auct." ou "auct. sensu"] et 4504 "non X" dans la V4), mais rajouter un "pro parte" (au 4 qui existent), comme le propose David, me gêne beaucoup dans une optique d'harmonisation de la base (à noter que des "excl. typ." il n'y en a qu'un).

Donc la ligne ci dessus, *Veronica tournefortii* auct non C.C.Gmel.: C.C.Gmel = *V. persica* Poir. que David écrirait peut-être *Veronica tournefortii* C.C. Gmel. pro parte, typ. excl. = *Veronica persica* Poir. deviendrait, à mon sens *Veronica tournefortii* sensu C.C.Gmel. = *V. persica* Poir.

En résumé, une lecture des règles du code (en particulier des articles 52 et 7) me conduit à avoir la ligne suivante *Veronica tournefortii* C.C.Gmel. = *Veronica filiformis* Sm. et un souhait d'homogénéité dans la base et d'approximation de la Rec 50D conduit à écrire *Veronica tournefortii* sensu C.C.Gmel. = *V. persica* Poir. et non pas un "pro parte excl. (ou incl) typ."

### **Mercredi 8 avril 2009 – David Mercier**

Pour récapituler, Valéry, Pasch et moi avons 3 approches différentes, qui aboutissent à 3 types différents, et à 3 correspondances nomenclaturales.

Mais finalement, en s'en tenant rigoureusement aux articles 52.1. et 52.2. du code nomenclatural, je pense que Valéry a raison (comme souvent !) de considérer *Veronica tournefortii* C.C. Gmel. comme un nom illégitime, superflu et homotypique de *V. filiformis* Sm.

Si Gmelin n'avait pas cité ce *V. filiformis* comme synonyme, la situation aurait été bien différente, et

le débat entre moi et Pasch sur l'identité du type aurait eu lieu... Mais il y a cet art. 52. de ICBN, qui finalement, simplifie les choses...

Il n'en reste pas moins que l'interprétation de Gmelin est différente du sens donné par l'application du Code de nomenclature sur la publication de son taxon. De nombreux cas existent de la sorte. Par ex. A. Boreau (Flore du Centre de la France, éd. 3, 2: 196) a publié valablement le nom légitime *Rubus mucronulatus* Boreau, en remplacement du nom illégitime *Rubus mucronatus* Bloxam (1850), à cause du nom antérieur *Rubus mucronatus* Ser. ex DC. (1825). Or ce *Rubus mucronulatus* est de toute évidence un taxon absent de France, auquel A. Boreau a rattaché des plantes françaises qui relèvent en réalité d'une autre espèce. C'est d'ailleurs une erreur de la BDNFF de considérer *Rubus mucronulatus* Boreau comme faisant partie de la flore de France.

Dans la notation, il faudrait savoir comment gérer ces cas.

- D'une part, on a :

*Veronica tournefortii* C.C. Gmel., nom. superfl. = *Veronica filiformis* Sm.

*Rubus mucronulatus* Boreau = *Rubus mucronatus* Bloxam, nom. illeg., non Ser. ex DC.

- D'autre part :

*Veronica tournefortii* sensu C.C. Gmel. = *Veronica persica* Poir.

*Rubus mucronulatus* sensu Boreau = ?

Pour ces 2 derniers cas, il me semble qu'il faudrait donner plus de détails. Que pensez-vous de la formalisation suivante :

- *Veronica tournefortii* sensu C.C. Gmel. (descript., loc. et icon.), non C.C. Gmelin (typ.) =

*Veronica persica* Poir.

- *Rubus mucronulatus* sensu Boreau (descript. et loc.) et auct. gall., non Boreau (typ.) = ?

Il est à noter qu'il existe les taxons suivants (selon le même mode de notation) :

*Rubus fuscus* Weihe var. *mucronulatus* (Boreau) Sudre [1911, Rubi eur. : 144] = *R. mucronulatus* Boreau

*Rubus fuscus* Weihe var. *mucronulatus* sensu (Boreau) Sudre [1911, Rubi eur. :144 - descript. et loc.], non (Boreau) Sudre [ibid. - typ.] = ?

*Rubus nitidus* Weihe et Nees proles *nitidiformis* (Sudre) Sudre [1908, Rubi eur. : 20] = *Rubus nitidiformis* Sudre [1906, Bull. Soc. Études Sci. Angers n.s. 35: 3]

*Rubus nitidus* Weihe et Nees proles *nitidiformis* sensu (Sudre) Sudre [1908, Rubi eur. : 20 - descript., exsiccata et loc.], non (Sudre) Sudre [ibid. - typ.] = *Rubus nitidiformis* sensu Eedes et Newton [1988, Brambles Brit. Isles : 30], non Sudre.

Je viens de lire le mail de Valéry, et il confirme mes remises en causes exposées ici.

Je suis également d'accord avec l'abandon des "p.p. typ. excl./p.p. typ. incl.".

Mais un "sensu C.C. Gmel." seul me dérange. Car n'a-t-on pas l'habitude de citer un autre auteur, par exemple : *Rubus fissus* sensu Focke, non Lindley. Que penser d'un *Veronica tournefortii* sensu C.C. Gmel., non C.C.. Gmel., ou d'un *Rubus mucronulatus* sensu Boreau, non Boreau ?

### **Mercredi 8 avril 2009 – Peter A. Schäfer**

Je suis tout à fait d'accord que *Veronica tournefortii* C.C. Gmel. est invalide parcequ'il cite *Veronica filiformis* Sm. Par contre la plante subsponnée à Karlsruhe qu'il voulait d'écrire n'est peut-être pas *V. filiformis*. Si on se demande quelle plante il voulait décrire il vaut mieux chercher des échantillons dans son herbier ou au moins provenant de la localité.

### **Mercredi 8 avril 2009 – David Mercier**

En dehors d'une démarche nomenclaturale (puisque cette question est maintenant éclaircie), la recherche de la signification de ce *Veronica tournefortii* tel que son auteur l'entendait me semble effectivement d'aller voir dans son herbier, de comparer avec la description et d'inclure également les autres sources (noms et ouvrages cités en référence), localité... Un job pour amateur bénévole passionné, surtout dans le contexte économique actuel...

Une remarque : les expressions "nom valide"/"nom invalide" prêtent à confusion. En effet, si on considère les expressions "nom valide"/"nom invalide" (qui sont absentes du Code de nomenclature) comme des raccourcis linguistiques pour désigner respectivement "nom validement publié" / "nom invalidement publié", *Veronica tournefortii* est un nom valide(ment publié) au sens de l'ICBN. Par contre, si on emploie ces expressions comme synonymes de "nom légitime" et de "nom illégitime", *Veronica tournefortii* est effectivement un nom invalide (illégitime)... Il est vrai qu'il soit invalidement publié, ou illégitime, dans tous les cas, le nom n'est pas utilisable...

**Synthèse réalisée par Daniel Mathieu, le 19 avril 2009**

Contributeurs :

- **Jean Marc Ringenbach**
- **Valéry Malécot**
- **David Mercier**
- **Peter A. Schäfer**